



**NOTE DE TRAVAIL**

**ASSEMBLÉE – 41<sup>e</sup> SESSION**

**COMMISSION TECHNIQUE**

**Point 33 : Autres questions à examiner par la Commission technique**

**FORMATION TECHNIQUE SPÉCIALISÉE DANS LES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS ET INCIDENTS D'AVIATION POUR LES MEMBRES DES SERVICES DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (RFF)**

(Note présentée par la République bolivarienne du Venezuela avec l'appui du Panama et de la République dominicaine<sup>2</sup>)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Dans la présente note de travail, l'État vénézuélien propose de développer des programmes de formation technique spécialisée concernant les enquêtes sur les accidents au profit des membres des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie (RFF) en réponse à une demande toujours croissante de qualité et d'expertise dans les tâches d'enquête préliminaire sur les accidents d'aviation. Cette formation spécialisée s'inscrit dans les objectifs d'amélioration continue de la sécurité.

Le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie est généralement le premier intervenant en cas d'accident d'aviation. En tant que première unité d'intervention d'urgence, il a la possibilité d'observer et de rassembler les premiers éléments de preuve sur le lieu de l'événement. En fonction des caractéristiques de l'événement et du lieu où il s'est produit, les équipes de secours peuvent également être témoins des toutes dernières étapes de l'accident. Cela leur laisse l'occasion de noter et de transmettre directement aux enquêteurs des détails et faits précis qui peuvent s'avérer très précieux dans le cadre de l'enquête et notamment la détermination des causes de l'accident. La formation des membres du personnel RFF en tant qu'enquêteurs est donc pertinente et nécessaire pour garantir la sécurité.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations présentées ici ;
- b) examiner la pertinence d'une formation d'enquêteurs pour les membres du personnel technique de RFF, qui pourrait contribuer efficacement au travail d'enquête sur les accidents d'avion.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.

<sup>1</sup>Version espagnole fournie par la République bolivarienne du Venezuela.

<sup>2</sup>États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile.

<i>Références :</i>	Annexe 13 – <i>Enquêtes sur les accidents et incidents d’aviation</i> Annexe 14 – <i>Aérodromes</i> Annexe 19 – <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 9137, <i>Manuel des services d’aéroport</i>
---------------------	--

## 1. INTRODUCTION

1.1 Les statistiques le confirment : les phases les plus dangereuses d’un vol sont l’atterrissage et le décollage. Sur la base de ce fait avéré, on peut également affirmer que les pompiers du service de sauvetage et de lutte contre l’incendie de l’aéroport (RFF) sont généralement les premiers arrivés sur les lieux d’un accident, ce qui implique qu’ils ont la possibilité d’observer une scène complètement intacte, un aspect primordial pour l’enquête. Afin de profiter de leur contribution dans ce processus, il est donc très important de former les pompiers de l’aviation aux techniques d’enquête sur les accidents et incidents d’aviation.

1.2 Quand ils s’approchent et atteignent le site de l’accident aérien, les pompiers peuvent observer et prendre des photos ou réaliser des vidéos afin de préserver des éléments de preuve importants pour l’enquête. Mais pour que ce soit faisable et efficace, les pompiers doivent avoir bénéficié d’une formation technique au travail de terrain sur les accidents et incidents d’aviation et ainsi savoir ce que l’on attend d’eux à ce stade crucial de l’enquête.

1.3 Les pompiers formés comme enquêteurs sur les accidents et incidents d’aviation peuvent faire la différence entre une enquête impeccable et un processus d’investigation plus compliqué et plus coûteux que la normale. Par conséquent, si les services de RFF développaient un programme de formation de pompier-enquêteur, certains pompiers seraient plus expérimentés et mieux formés aux enquêtes sur les accidents d’aviation.

1.4 Dans le contexte de l’attention portée par les services RFF aux urgences survenant à l’aéroport ou en dehors, les connaissances des pompiers en matière de techniques d’enquête sur les accidents d’aviation sont très utiles. La confiance de l’enquêteur désigné s’en trouvera renforcée s’il constate que les procédures initiales et les expertises ont été effectuées dans le strict respect des protocoles recommandés par l’OACI.

## 2. CONTEXTE

2.1 Dans les normes et pratiques recommandées (SARP) de l’Annexe 13 - *Enquêtes sur les accidents et incidents d’aviation* et dans le Doc 9756 – *Manuel d’enquête sur les accidents et incidents d’aviation*, partie I, chapitre 5, Interventions sur les lieux d’un accident, l’Organisation de l’aviation civile internationale formule des recommandations sur les premières mesures à prendre par les pompiers à leur arrivée sur les lieux d’un accident d’aviation afin de recueillir des informations dignes de foi et fiables comme preuves à préserver en attendant l’arrivée de la commission d’enquête.

2.2 On considère donc que les pompiers doivent connaître les actions à entreprendre pour une exécution efficace des tâches qui contribuent réellement au processus d’enquête ; ils doivent donc eux aussi être inclus dans la formation dispensée.

### 3. ANALYSE

3.1 Les pompiers d'aéroport ont toujours fourni un soutien de base aux commissions d'enquête sur les accidents et incidents d'aviation. Les services de RFF sont généralement les premiers arrivés sur les lieux de l'accident ou de l'incident ; Ils jouent en rôle essentiel dans la collecte d'informations de première main et la préservation, dans la mesure du possible, du site de l'accident. D'où l'importance pour les pompiers actifs dans les aéroports d'être suffisamment formés pour pouvoir démontrer leur compétence en matière d'enquête sur les accidents et incidents d'aviation, car ils ont un impact décisif sur la pertinence et la rapidité des résultats de l'enquête.

3.2 On estime de manière générale que les pompiers impliqués dans des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation doivent connaître et maîtriser les aspects techniques suivants :

- a) avoir une maîtrise suffisante du cadre juridique national et international des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation ;
- b) reconnaître que la prévention des accidents et incidents futurs est l'unique objectif de toute enquête sur les accidents et incidents d'aviation ;
- c) comprendre les accidents aériens comme une preuve des dangers ou des lacunes existantes dans l'aviation. Une enquête bien menée doit mettre en évidence les causes immédiates de l'accident et les déficiences systémiques inhérentes ;
- d) la connaissance et l'application des mesures recommandées par l'OACI à l'arrivée sur le lieu de l'accident ou de l'incident.

### 4. CONCLUSION

4.1 Dans la présente note de travail, l'État vénézuélien discute de l'importance de dispenser une formation technique en matière d'enquêtes sur les accidents et incidents d'aviations aux pompiers actifs dans l'aviation afin qu'ils puissent apporter une contribution technique au travail d'enquête préliminaire, dans la mesure où les membres du personnel de RFF sont généralement les premiers arrivés sur les lieux d'une catastrophe et, par leur vitesse d'intervention et le professionnalisme dont ils font preuve, sont en mesure de garantir la véracité et la validité des preuves recueillies sur le lieu de l'événement.

4.2 La valeur ajoutée de cette initiative présentée aux autorités réside dans la contribution précieuse que peuvent apporter les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie dans les enquêtes, la sécurité et la prévention d'accidents d'aviation.